

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2020

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 50 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

Ingénieur territorial, vous avez été recruté en tant que chargé de mission au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la communauté d'agglomération d'INGECO. Cette collectivité compte 500 agents répartis sur un territoire composé de 25 communes mutualisées pour 75 000 habitants. La DSI est composée de 2 pôles : le pôle développement du Système d'Information (SI) qui participe au développement des projets d'équipements (logiciels et matériels pour la collectivité) et le pôle technique ayant la responsabilité de la disponibilité du SI et du traitement des demandes quotidiennes des agents.

Le Directeur Général des Services (DGS) a chargé la DSI de la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité au côté de la Direction des Ressources Humaines (DRH), des finances et instances paritaires.

Un référent télétravail a été désigné. Il réfère directement au DGS. En tant que Chef de projet, vous travaillez en collaboration avec ce référent télétravail pour le déploiement informatique.

À l'aide des documents et de l'annexe, le DGS vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (3 points)

Détailler dans une note de service adressée à votre DSI ce qui distingue le télétravail des autres formes de travail telles que : le nomadisme, le travail à distance... Vous en préciserez les usages possibles dans la collectivité et les enjeux pour la DSI en termes de matériel et d'infrastructure informatique.

Question 2 (5 points)

- a) Décrivez la méthodologie de projet proposée en précisant les groupes et acteurs permettant de mener la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité. (2 points)
- b) Pour chaque axe thématique de ce projet, donnez tous les éléments à aborder en groupe de travail tant au niveau organisationnel que technique. (3 points)

Question 3 (6 points)

- a) Décrivez les différentes architectures techniques permettant aux agents d'accéder au système d'information. (3 points)
- b) Développez les bénéfices et inconvénients de ces solutions techniques. (3 points)

Question 4 (6 points)

- a) Indiquez comment concilier l'accès à distance du SI et les impératifs de sécurité. (3 points)
- b) Décrivez et détaillez les principes de l'architecture technique à développer afin de sécuriser le SI. (3 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le télétravail dans la fonction publique » – Anne Le Mouëlic – *lagazettedescommunes.com* – Janvier 2017 – 2 pages
- Document 2 :** « Comment mettre en place le télétravail ? » – *cdg80.fr* – Octobre 2019 – 3 pages
- Document 3 :** « Charte du télétravail à Bordeaux Métropole » – Christophe Weiss – *bordeaux-metropole.fr* – Janvier 2017 – 8 pages
- Document 4 :** « Guide télétravail : Guide d'accompagnement de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique » – *fonction-publique.gouv.fr* – Mai 2016 – 2 pages
- Document 5 :** « Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature » – *legifrance.gouv.fr* – Septembre 2019 – 5 pages
- Document 6 :** « Les collectivités territoriales face à la cybercriminalité : Fiche 11 Les organes de la sécurité » – Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion – *cdg43.fr* – 2016 – 9 pages
- Document 7 :** « 3 risques de sécurité IT à gérer pour protéger les ressources des télétravailleurs sans impacter leur productivité » – *undernews.fr* – Avril 2019 – 2 pages
- Document 8 :** « Quand le télétravail modifie le travail de l'encadrement » – Martine Doriac – *lagazettedescommunes.com* – Décembre 2012 – 3 pages
- Document 9 :** « Les pratiques des collectivités territoriales en matière de développement du télétravail pour leurs agents » – *Extrait étude du CNFPT* – Décembre 2013 – 2 pages

- Document 10 :** « Les pratiques des collectivités territoriales en matière de développement du télétravail pour leurs agents : Conditions techniques et financières de mise en œuvre » – *Extrait étude du CNFPT* – Décembre 2013 – 1 page
- Document 11 :** « Sécuriser l'accès aux systèmes d'information de la collectivité depuis les mobiles personnels » – *lagazettedescommunes.com* – Octobre 2015 – 7 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Présentation de la Communauté d'Agglomération d'INGECO » – *INGECO* – 2019 – 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.